

ARRETE DU MAIRE

PERMANENT DE NUMEROTAGE
24-26 ALLEE DU VERGER

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n°121 du 8 mars 1958,

Vu la décision de non-opposition prise le 07 août 2019 sur la déclaration préalable n°077 108 19 0163 délivrée à Monsieur Jacques CHARPENTIER représenté par le Cabinet MILLARD, ayant pour objet la division d'un terrain cadastré AY 193 en vue de construire sur le lot B

Vu la demande de numérotage du Cabinet MILLARD Géomètre, reçue le 16/09/2019,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie à chacun des lots.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le lot A, terrain bâti, d'une surface de 492 m², issu de la division susvisée et identifié AY 667 au plan joint, est numéroté au 26 allée du Verger.

ARTICLE 2 :

Le lot B, à bâtir, d'une surface de 416 m², issu de la division susvisée et identifié AY 666 au plan joint, est numéroté au 24 allée du Verger.

ARTICLE 3:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de Chelles,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Madame la Directrice du Cadre de Vie et des Services Techniques de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- Madame VINAY - Espace Services de la Ville de CHELLES,
- INSEE- Direction Champagne Ardenne- Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot 51079 REIMS Cedex,
- Le service du Cadastre de MEAUX,
- La Poste de CHELLES,



- France Télécom,
- ENEDIS,
- Hôtel des Impôts,
- Service Assainissement de la CAPVM,
- ERDF- GRDF,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le, 07/10/2019



Brice Rabaste
Maire de Chelles,

Affiché ou notifié le - 7 OCT. 2019

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE CHELLES

Propriété appartenant à M. CHARPENTIER Jacques

24 et 26, Allée Du Verger
Cadastré : Section AY N° 163 886-887
Surface : 9408 Ce (Contenance cadastrale)
Superficie : 903 m² (Superficie arpangée)

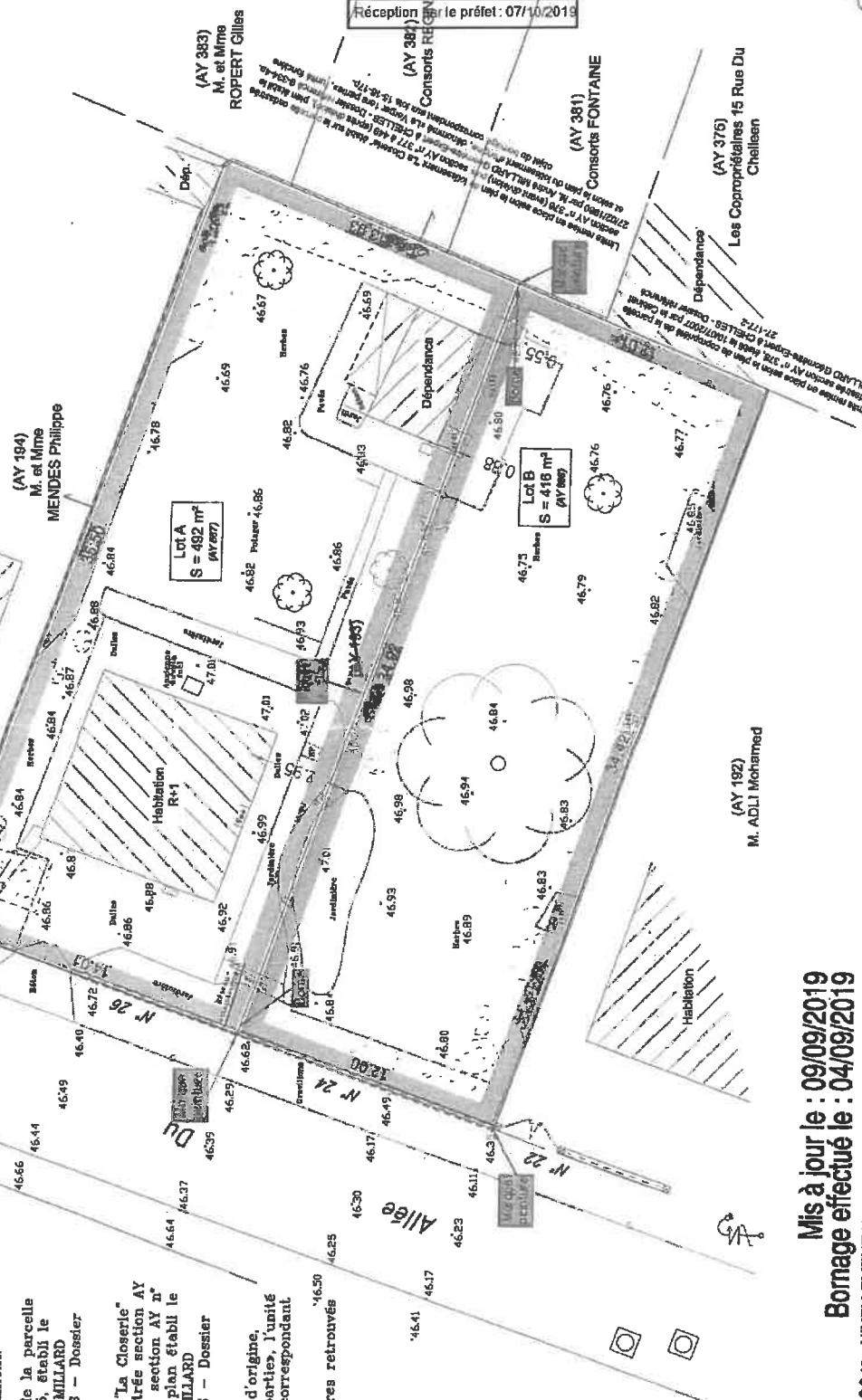
PLAN DE DIVISION

Nota : Les limites figurées sur ce plan ont été définies après application de documents d'archives notamment :

- Le plan de copropriété de la parcelle cadastrale section AY n° 376, établi le 10/07/2007 par le Cabinet MILLARD Géomètre-Expert à CHELLES - Dossier référence 27-1774-2

- Le plan de lotissement "La Closerie" établi sur la parcelle cadastrale section AY n° 376 (avant division) puis section AY n° 377 à 448 (après division), plan établi le 27/02/1980 par M. André MILLARD Géomètre-Expert à CHELLES - Dossier référence 9-334-44.

- Le plan du lotissement d'origine, dénommé "Le Verger 1ere partie", l'unité foncière objet du bornage correspondant aux lots 16-18-17p. et selon les bornes et repères retrouvés sur les lieux.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

07/12/2019 10:08:55-20190901-100222-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2019



Inscrit à l'IGE sous le numéro 1607 à Chelles

L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature du Géomètre-Expert.
Reproduction interdite.

Mis à jour le : 09/09/2019
Bornage effectué le : 04/09/2019
COORDONNÉES XY LAMBERT 93 CC49 - NIVELLEMENT NGF. NORMAL (PRÉCISION GPS)
ÉCHELLE : 1/200 RÉFÉRENCE : 219-168-1 DATE : 24/06/2019

Inscrit à l'IGE sous le numéro 1607 à Chelles